

# Assurance maladie

## La Cour des comptes éreinte les politiques conventionnelles



★ [Ajouter à mes favoris](#)

Partager     

 [Commenter](#)

« Pilotage insuffisant », « frilosité », « dispositif éclaté », « défaut de cohérence », « échec stratégique »... Dans un rapport touffu, publié le 16 juillet, la Cour des comptes torpille dix années de relations conventionnelles entre l'assurance maladie et les professions libérales de santé. « Le système conventionnel, tel qu'il fonctionne depuis la réforme de 2004, n'a pas permis de réguler par une maîtrise du volume des prestations la dépense d'assurance maladie liée aux soins de ville (79,4 milliards d'euros en 2013) ni le reste à charge des patients et n'a pas été en mesure d'imprimer des changements indispensables pour faire gagner en efficacité l'organisation des soins, écrivent notamment les sages de la rue Cambon. Il n'a pas répondu à l'évolution des besoins, liés notamment au vieillissement de la population et au développement des pathologies chroniques, qu'il s'agisse de la réorganisation des soins de proximité ou de la coordination avec l'hôpital. » Le rapport reproche essentiellement à l'assurance maladie sa « politique des petits pas » : une négociation profession par profession qui multiplie les décisions catégorielles en complexifiant le système et empêchant toute décision interprofessionnelle. Un manque de hauteur de vue en somme.

Côté dentaire, la Cour constate que le secteur a été « laissé en déshérence, ce qui n'est pas sans conséquence dommageable à terme sur la santé de la population. »

La prise en charge des soins dentaires par l'assurance maladie obligatoire s'est dégradée au fil du temps, s'établissant à 31,5 % en 2012 hors CMU-C, constate le rapport. « Si les soins conservateurs sont remboursés à 70 % (mais d'un tarif opposable resté quasiment stable depuis très longtemps), le prix des soins prothétiques, laissé libre en contrepartie, a très fortement augmenté. » Malheureusement, soulignent les auteurs, les mesures conventionnelles récentes (dont la CCAM) ne pourront résorber ce déséquilibre entre soins conservateurs et soins prothétiques.

S'il ne propose pas de solutions spécifiques pour le dentaire, le rapport préconise notamment (parmi 11 recommandations) de recentrer les politiques conventionnelles sur les enjeux essentiels (rémunération, démographie, maîtrise médicalisée des dépenses) dans le cadre de négociations moins nombreuses et moins éclatées. Autres pistes à suivre : mener « au minimum tous les deux ans » une étude de l'évolution des revenus des professions de santé, pour que l'État dispose de données fiables, et étendre le conventionnement sélectif à toutes les professions dans les zones surdensité.